



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 MARS 2021

Affiché le 11 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Étaient présents : F. BREUZIN – C. TRICHARD – C. POUZARGUE – O. CONTRERAS – D. MONOD – M. JOLLY – D. FERLAY – H. DESTANDAU – V. PASQUIER – S. BENHAMDINE – P. POILANE – JJ. DURANTIN – C.CROTTET – P. GUIZE – M. RIBIER – G. FLEURY – I. MORETTON-FRAYSSE – A. BERGER – S. BOIRAL

Secrétaire de séance : S. BOIRAL

ACQUISITION D'UN BIEN FONCIER

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de se porter acquéreur des parcelles non bâties des consorts CHAMBE, cadastrées F 219-220 et 221 de 831 m² situées à l'arrière de l'ancien restaurant « le bourg », pour un montant de 175 000 €.

DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE EN MAIRIE

Monsieur le Maire propose de solliciter les services de l'Etat dans le cadre du plan de relance exceptionnel pour concourir au financement des travaux de rénovation énergétique et de confort en Mairie. L'ensemble des dépenses, coût de maîtrise d'œuvre inclus est estimé à 500 000 € HT. La Commune sollicite une aide de l'Etat représentant 60% du montant subventionnable. La décision est approuvée à l'unanimité.

GARANTIE D'EMPRUNTS ASSOCIATION LES LISERONS / FONDATION CHANTELISE

Monsieur le Maire rappelle que l'association les Liserons a fusionné avec la fondation Chantelise en décembre 2019. La Commune de Saint-Laurent d'Agnny s'est portée caution de deux emprunts contractés par l'association les Liserons. Dans le cadre de cette fusion, il convient de transférer le capital des garanties d'emprunts à la fondation Chantelise.

A la majorité, le conseil municipal accepte le transfert de la garantie du capital restant dû de l'association Les liserons à la Fondation Chantelise.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer au titre de l'exercice 2021, un montant total de subventions de 16 790 € répartis entre les associations ayant présenté un projet abouti. Ce montant prend en compte le report de certaines subventions 2020 non utilisées en raison des conditions sanitaires.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire informe du retrait de la délibération n°21d-0209 du 8 février 2021 concernant les taux d'imposition suite à la réforme de la fiscalité locale.

L'article 1636 B, du code général des impôts modifié par la loi des finances 2020 prévoit que sous réserve des dispositions des articles 1636 B septies et 1636 B decies, les Conseils municipaux votent chaque année les taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises. Ainsi, les communes n'ont plus à voter de taux de taxe d'habitation sur les résidences principales, celui de 2019 s'appliquant automatiquement.

Par ailleurs, pour 2021, le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) relative à l'année 2021 doit être égal à la somme des taux communal et départemental appliqués en 2020 sur le territoire de la Commune.

Monsieur le Maire propose donc les taux d'impositions suivants pour l'année 2021 :

- 16,40 % + 11,03 % soit 27,43 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,

- 70,14 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les taux d'imposition proposés par Monsieur le Maire pour l'exercice 2021.

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU RHONE POUR LA REALISATION ET LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE CREMIERE – Intersection route de Prapin/Planil.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer une convention bipartite avec le Département du Rhône en vue de poser les conditions relatives à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière route de crémière/Prapin/planil.

Les travaux incombant à la Commune sont les suivants : réalisation d'un rond-point, matérialisation de trottoirs, mise en place de la signalisation et réfection de la couche de roulement.

Monsieur le Maire précise que la Commune assumera l'intégralité du financement de ces travaux et que le Département lui remboursera le montant correspondant à la part relevant normalement de sa compétence, à savoir 26 428,68 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la signature de la convention bipartite à intervenir avec le Département du Rhône dans le cadre de la réalisation et du financement des travaux d'aménagement de la route de crémière.

QUESTIONS DIVERSES

> PRESENTATION DE LA LOI D'ORIENTATION MOBILITE

Hélène DESTANDAU, Conseillère communautaire, informe le conseil municipal de l'impact de la loi d'orientation mobilité. D'ici le 1^{er} juillet 2021, cette dernière invite les EPCI à se saisir de cette compétence en devenant Autorité Organisatrice de la Mobilité locale. Le nouvel établissement public unifié (se substituant au Sytral) intégrera donc, la Métropole et les 11 EPCI du Rhône dès le 1^{er} janvier 2022.

Devenir AOM permettrait à l'intercommunalité de définir, participer et co-construire des solutions de mobilités actives, partagées et solidaire à l'échelle du territoire.

Cette proposition sera entérinée par délibération lors de la prochaine séance du conseil municipal.

> VILLAGE EN POESIE

Coralie TRICHARD, 1^{ère} Adjointe, expose le Label du Printemps des poètes, dont l'appellation « *Village en poésie* », est attribué aux communes qui donne à la Poésie une place prépondérante dans la vie locale et politique culturelle municipale.

Cette année le Printemps des poètes a lieu du 13 au 29 mars et sera l'occasion de mettre en avant le thème « Le désir », par une exposition éphémère. Cette 1^{ère} action répondra à l'un des cinq critères requis afin d'obtenir le Label pour une durée de 3 années.

> TRAVAUX

Réhabilitation maison et granges à la Blancherie : la réception des travaux des logements est fixée ce jeudi 11 mars. Le premier locataire du T3 occupera les lieux à partir du 20 mars.

Dans le cadre de l'appel d'offres concernant une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison et des granges, rue de l'étang, le groupement DODEKA situé à Lyon 6ème a été retenu pour travailler sur le projet.

Onze candidatures ont été reçues concernant la construction du futur bâtiment de la place Neuve. Une prochaine rencontre réunissant la commission d'appel d'offres, l'Agence Technique Départementale, le CAUE permettra de sélectionner 3 candidats pour la phase Esquisse.

35 arceaux porte-vélos permettant le stationnement sécurisé des vélos sont positionnés cette semaine par les services techniques à différents endroits du centre-bourg.

> ECOLES

La terrasse en bois réalisée par les services techniques, dans le patio de l'école maternelle est terminée et peut être utilisée par l'équipe enseignante.

Des lavabos collectifs muraux ont été installés en maternelle.

Egalement, 3 portes doubles ont été remplacées par 3 portes 1/3 - 2/3 pour mise aux normes PMR dans les couloirs de l'école.

Le 1er tableau numérique est installé dans la classe de Mme VERNET. Les tableaux des autres classes seront installés au plus tard aux vacances d'avril.

> MANIFESTATIONS

La Journée du souvenir pour les victimes de la guerre d'Algérie se déroulera le 19 mars à 13h30 au cimetière, en présence de la FNACA.

La population est invitée à participer au nettoyage de printemps qui se déroulera le samedi 20 mars à partir de 9h à la salle d'animation. Des équipes de 6 personnes maximum seront constitués. Un gilet jaune est recommandé.

Stéphanie BENHAMDINE, conseillère municipale, informe que chaque année l'association WWF, invite chaque citoyen du monde à éteindre ses **lumières** durant une heure. La Commune se joint à cette initiative, le samedi 28 mars à partir de 20h30, et procédera à l'extinction de l'éclairage public. Les habitants de la commune sont invités à se joindre à cette initiative. Un petit geste afin de prendre conscience de l'impact des actions collectives sur la protection de la planète.

Fin de séance : 23h

Prochain conseil municipal : 5 avril 2021 à 20h30 – Salle des Platanes